

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 1 de 23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 447 Spray

UFI: \$676-0VAK-400X-U5V9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH

 Rue:
 Pyrmonter Strasse 76

 Lieu:
 D-32676 Luegde

 Téléphone:
 + 49 (0) 5281 982980

Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45

42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol

colophane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 2 de 23

d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils supplémentaires

The classification of the aerosol was carried out according to EC 1272/2008, Annex 1, point 1.1.3.7.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H222-H229-H317-H412

Conseils de prudence

P210-P211-P251-P280-P410+P412

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 3 de 23

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)	
1330-20-7	xylène	10 - < 15 %
	215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315	
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	10 - < 15 %
	921-024-6 01-2119475514-35	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
141-78-6	acétate d'éthyle	10 - < 15 %
	205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	1 - < 5 %
	927-241-2 01-2119471843-32	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H336 H304 H412	
64-17-5	Ethanol	1 - < 5 %
	200-578-6 01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319	
	reaction mass of ethylbenzene and xylene	1 - < 5 %
	905-588-0 01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304	
25085-50-1	Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol	1 - < 5 %
	Skin Sens. 1; H317	
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	< 1 %
	919-446-0 01-2119458049-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H372 H304 H411 EUH066	
8050-09-7	colophane	< 1 %
	232-475-7 650-015-00-7 01-2119480418-32	
	Skin Sens. 1; H317	
1330-20-7	xylène	< 1 %
	215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412	
100-41-4	éthylbenzène	< 1 %
	202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 4 de 23

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de co	oncentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1330-20-7	215-535-7	xylène	10 - < 15 %
	par inhalation 4300 mg/kg	n: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: DL50 = >1700 mg/kg; par voie orale: DL50 =	
	921-024-6	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	10 - < 15 %
	par inhalation DL50 = > 200	n: CL50 = > 20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: 00 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	10 - < 15 %
	par inhalation DL50 = 5620	n: CL50 = 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: mg/kg	
	927-241-2	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	1 - < 5 %
	par inhalation DL50 = 4951	n: CL50 = 4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 5000 mg/kg; par voie orale: mg/kg	
64-17-5	200-578-6	Ethanol	1 - < 5 %
	l'	n: CL50 = > 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: 0 mg/kg	
	905-588-0	reaction mass of ethylbenzene and xylene	1 - < 5 %
		n: CL50 = 20 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: 00 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
	919-446-0	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	< 1 %
	dermique: D	L50 = >3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg	
8050-09-7	232-475-7	colophane	< 1 %
	dermique: D	L50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2800 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	< 1 %
	l'	n: CL50 = 10-20 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: mg/kg; par voie orale: DL50 = 8700 mg/kg	
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	< 1 %
	l'	0 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/Savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 5 de 23

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée. État semi-conscient. Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

Ne pas rincer avec de l'eau.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 6 de 23

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 7 de 23

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
1330-20-7	Xylènes (mélage d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g		en fin de poste et fin de semaine



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 8 de 23

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS Désignation			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
1330-20-7 xylène			
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	289 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	174 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	77 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jou
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	174 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	174 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,8 mg/m³
Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalca	anes, cycliques, <5% n-hexane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	608 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
141-78-6 acétate d'éthyle			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	734 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1468 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	734 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1468 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	367 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	734 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jou
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes,	cyclics, <2% aromatics	•	•
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	871 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	208 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	185 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	125 mg/kg p.c./jour
64-17-5 Ethanol			
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 9 de 23

Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg
		,	p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m³
reaction mass of ethylbenzene and xylene			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	211 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	221 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	442 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	289 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,8 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	65,3 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m³
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, o	cycliques, aromatiques (2-25%	(o)	·
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	330 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	44 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	71 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
8050-09-7 colophane			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	117 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	17 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	10 mg/kg p.c./jour
,			
1330-20-7 xylène			
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	77 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,8 mg/m³
1333-86-4 Carbon Black			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2 mg/m³
100-41-4 éthylbenzène			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	77 mg/m³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	293 mg/m³



Date de révision: 20.11.2024

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray Code du produit: 30447 Page 10 de 23

Salarié DNEL, à long terme	dermique		180 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	15 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
1			



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 11 de 23

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS Désignation	
Milieu environnemental	Valeur
1330-20-7 xylène	
Eau douce	0,327 mg/l
Eau de mer	0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
Sédiment marin	12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usé	es 6,58 mg/l
Sol	2,31 mg/kg
141-78-6 acétate d'éthyle	
Eau douce	0,24 mg/l
Eau de mer	0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg
Sédiment marin	0,115 mg/kg
ntoxication secondaire	0,20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usé	es 650 mg/l
Sol	0,148 mg/kg
64-17-5 Ethanol	
Eau douce	0,96 mg/l
Eau de mer	0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
Sédiment marin	2,9 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usé	580 mg/l
Sol	0,63 mg/kg
reaction mass of ethylbenzene and xylene	
Eau douce	0,327 mg/l
Eau de mer	0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce	12,64 mg/kg
Sédiment marin	12,64 mg/kg
Sol	2,31 mg/kg
8050-09-7 colophane	
Eau douce	0,005 mg/l
Eau de mer	0,0005 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,007 mg/kg
Sédiment marin	0,0007 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usé	es 1000 mg/l
Sol	21,4 mg/kg
1330-20-7 xylène	
Eau douce	0,327 mg/l
Eau de mer	0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
Sédiment marin	12,46 mg/kg



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 12 de 23

Micro-organis	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			
Sol		2,31 mg/kg		
1333-86-4	Carbon Black			
Eau douce		5 mg/l		
Eau de mer		5 mg/l		
100-41-4	éthylbenzène			
Eau douce		0,1 mg/l		
Eau de mer		0,01 mg/l		
Sédiment d'ea	au douce	13,7 mg/kg		
Sédiment mar	rin	1,37 mg/kg		
Intoxication se	0,02 mg/kg			
Micro-organis	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			
Sol		2,68 mg/kg		

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration:

PVA (alcool polyvinylique), Temps de pénétration:

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration:

Caoutchouc butyle, Temps de pénétration:

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A/P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol Couleur: noir

Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Code du produit: 30447 Date de révision: 20.11.2024 Page 13 de 23

Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition -11.7 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 15 vol. % -80 °C Point d'éclair: Température d'auto-inflammation: 200 °C Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: non déterminé

Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Densité (à 20 °C): 0,96 g/cm3 DIN 51757

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

Propriétés comburantes non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé 68.8 % Teneur en solvant: Teneur en corps solides: 31.2 % Viscosité dynamique: non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 14 de 23

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation gaz) > 20000 ppm



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 15 de 23

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
1330-20-7	xylène	•							
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	GESTIS				
	cutanée	DL50 mg/kg	>1700	Lapin	GESTIS				
	inhalation gaz	ATE ppm	4500						
	Hydrocarbures en C6-C7	, les n-alcaı	nes, isoalcane	es, cycliques, <5% n-	hexane				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin					
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 20 mg/l	Rat					
141-78-6	acétate d'éthyle								
	orale	DL50 mg/kg	5620	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	>20000	Lapin					
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	50 mg/l	Rat					
	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics								
	orale	DL50 mg/kg	4951	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	5000	Lapin					
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	4951 mg/l	Rat					
64-17-5	Ethanol								
	orale	DL50 mg/kg	10470	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin					
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 50 mg/l	Rat					
	reaction mass of ethylbe	nzene and x	rylene						
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin					
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	20 mg/l	Rat					
	inhalation gaz	ATE ppm	4500						
	Hydrocarbures, C9-C12,	n-alcanes, i	isoalcanes, cy	ycliques, aromatiques	s (2-25%)				
	orale	DL50 mg/kg	>15000	Rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	>3400	Rat					
8050-09-7	colophane								
	orale	DL50 mg/kg	2800	Rat					



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

			DINI	TROL 447 Spray		
Date de rév	ision: 20.11.2024		Code du produit: 30447			Page 16 de 23
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
1330-20-7	xylène					
	orale	DL50 mg/kg	8700	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	10-20	Rat		
	inhalation gaz	ATE ppm	4500			
100-41-4	éthylbenzène					
	orale	DL50 mg/kg	3500	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 mg/kg	15400	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat		
	inhalation gaz	ATE ppm	4500			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Formaldehyde, polymer with 4-(1,1-dimethylethyl)phenol; colophane)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%))

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 17 de 23

V° CAS	Substance									
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode			
1330-20-7	xylène									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	780 mg/l	96 h						
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-100	96 h	Tête de boule					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	30-100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1 - 10	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)					
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	2,045	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)					
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)					
141-78-6	acétate d'éthyle									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	230 mg/l	96 h	Tête de boule					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	3300		Desmodesmus subspicatus	48 h				
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	717 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)					
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	2900		Pseudomonas putida	16 h				
4-17-5	Ethanol									
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)					
	Hydrocarbures, C9-C12,	n-alcanes, i	soalcanes, cy	cliques,	aromatiques (2-25%)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	10-30	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	10-22	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)					
3050-09-7	colophane									
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	400-410	72 h	Scenedesmus subspicatus					
	Toxicité pour les poissons	NOEC	>1 mg/l	4 d	Danio rerio					
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>10000	3 h	Boue activée					
330-20-7	xylène									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	86 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2-8 mg/l		Selenastrum capricornutum					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1-10	48 h						



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ı			DINIT	ROL 4	447 Spray		
	Date de révision: 20.11.2024	Code du produit: 30447				Page 18 de 23	
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	80 mg/l	96 h	poisson	GESTIS	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	5 mg/l	72 h	algue	GESTIS	
	Toxicité aiguë pour les	CE50	4,75	48 h		GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

crustacés

Pas de données disponibles pour le mélange.

mg/l

	L						
N° CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation	-	-				
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane						
	OCDE 301F	98%	28				
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).	•	-				
141-78-6	acétate d'éthyle						
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	100 %	28				
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						
	Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)						
		74,7 %	28				
	Leicht biologisch abbaubar						

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
1330-20-7	xylène	3
	Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	3,4-5,2
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73
100-41-4	éthylbenzène	3,15

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1330-20-7	xylène	25,9	Oncorhynchus mykiss	
			(Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 19 de 23

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray Code du produit: 30447 Date de révision: 20.11.2024

Page 20 de 23

Code de classement: 5F

190 327 344 625 Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

UN 1950 14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification:

14.2. Désignation officielle de **AEROSOLS**

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: 2.1

Étiquettes:



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: F0 F-D, S-U EmS:

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, FLAMMABLE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0 : Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz sous pression

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 21 de 23

Stowage Code:

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV

68,8 % (565 g/l)

dans les vernis et peintures:

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

160223

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures en C6-C7, les n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 7,8,9,15,16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 22 de 23

Abréviations et acronymes

Aerosol: Aérosol

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification	
Aerosol 1; H222-H229 Sur la base des données de contrôle		
Skin Irrit. 2; H315 Principe d'extrapolation "Aérosols"		
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
Skin Sens. 1; H317	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"	
STOT RE 2; H373 Principe d'extrapolation "Aérosols"		
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul	

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

DINITROL 447 Spray

Date de révision: 20.11.2024 Code du produit: 30447 Page 23 de 23

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)